



GUIDE du DES

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE DE NANTES
ÉDITION 2023-2024

PROMOTION ECN 2023

TABLE DES MATIERES

<i>LE DMG ET LES AUTRES INTERLOCUTEURS</i>	2
LE DÉPARTEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE (DMG)	2
L'UNIVERSITÉ	4
LE CGELAV	4
LE CNGE	5
LE SIMGO	5
<i>CONCEPTS PÉDAGOGIQUES</i>	6
Six compétences définies (<i>la marguerite des compétences</i>) :	7
Les acquis d'apprentissage terminaux (AAT)	8
Les ouvrages de référence de la discipline	10
Modalités du DES de Médecine Générale	12
<i>FORMATION – ENSEIGNEMENT – VALIDATION</i>	13
SITE INTERNET DU DMG	13
GROUPES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES (GEP)	13
FORMATION INTER-PROFESSIONNELLE	15
PARCOURS THÈSE	15
LES CRÉDITS DE FORMATION DU DES	16
ENTRETIEN ANNUEL, CFPP ET VALIDATION DU DES	17
Les entretiens annuels	17
L'Équipe de Soutien Personnalisé (ESP)	18
La Commission Pédagogique	18
Validation de DES	18
Les attendus pédagogiques de chaque année du DES	19
<i>STAGES – QUESTIONS PRATIQUES</i>	20
MAQUETTE DE STAGE	20
TEMPS DE TRAVAIL (DÉCRET N° 2015-225 DU 26 FÉVRIER 2015)	20
ÉVALUATION ET VALIDATION DES STAGES	21
Évaluation de stage	21
Validation de stage	21
Non validation de stage	21
MODALITÉS DE CHOIX	22
GARDES	22
CONGÉS – CONGÉ MATERNITÉ ET PATERNITÉ	22
ARRÊT MALADIE	23
DISPONIBILITÉ, INTERCHU, DROITS AU REMORDS, SURNOMBRE, HORS FILIÈRE	23
<i>ACTIVITÉ DE RECHERCHE - ET APRÈS le D.E.S.</i>	26
MASTER 2 RECHERCHE	26
ENSEIGNEMENT EN MÉDECINE GÉNÉRALE	26
Chef de clinique des Universités	26
Chargé d'enseignement	26
Maître de Stage des Universités (MSU)	26
REPLACEMENTS	27
INSCRIPTION À L'ORDRE DES MÉDECINS	27
S'INSTALLER : COLLABORATION, ASSOCIATION, SALARIAT	27

LE DMG ET LES AUTRES INTERLOCUTEURS

LE DÉPARTEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE (DMG)



Tous les enseignants sont joignables à leur adresse universitaire prénom.nom@univ-nantes.fr

Les assistantes administratives du DMG sont :

Mme Sandrine BÉCHU : enseignements et secrétariat de direction
02 40 41 28 26 sandrine.bechu@univ-nantes.fr

Mme Sophie MAUPETIT : cursus DES
02 40 41 11 29 sophie.maupetit@univ-nantes.fr

Mme Laurence RETIÈRE : thèses et 2^e cycle
02 44 76 90 54 laurence.retiere@univ-nantes.fr

Mme Isabelle LE GOUX : stages ambulatoires et pôle fédératif des soins primaires
02 40 41 29 69 isabelle.legoux@univ-nantes.fr

Directeur - Pr Cédric RAT

- Pr Jean-Pascal FOURNIER - Directeur adjoint en charge de la recherche
- Pr Céline BOUTON - Coordinatrice du DES, responsable de la certification
- Pr Nicolas HOMMEY - Directeur des programmes
- Pr Pauline JEANMOUGIN - Coordinatrice adjointe, en charge de la formation
- Pr Cyrille VARTANIAN - Directeur adjoint en charge de la formation en stage
- Dr Solène GUÉDON - Responsable du Deuxième Cycle

Équipe de direction

Mme Sandrine Béchu

Affaires générales

<p>Pr Cédric RAT</p> <p>Communication - Pr Cédric RAT</p> <ul style="list-style-type: none"> • DES et Certification - Pr Céline BOUTON • Formation - Pr Pauline JEANMOUGIN • Maîtres de Stage Universitaires - Dr Rosalie ROUSSEAU • Chargés d'enseignement - Dr Jean-Baptiste AMÉLINEAU • Institutions et partenaires - Pr Cédric RAT <p>Mme Isabelle Le Goux</p> <p>Site - Pr Charlotte GRIMAUULT, Pr Pauline JEANMOUGIN</p> <p>Mme Sandrine Béchu</p> <p>Suivi des effectifs - Pr Céline BOUTON</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants - Pr Céline BOUTON <p>Mme Sophie Maupetit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtres de Stage Universitaires - Dr Rosalie ROUSSEAU <p>Mmes Laurence Retière, Isabelle Le Goux</p> <p>Formation des formateurs - Pr Cédric RAT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chargés d'enseignement - Dr Jean-Baptiste AMÉLINEAU • Pr Nicolas HOMMEY <p>Mme Sandrine Béchu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tuteurs - Dr Sarah COSTANZA • Pr Charlotte GRIMAUULT <p>Mme Sophie Maupetit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtres de Stage Universitaires - Dr Rosalie ROUSSEAU, Pr Cyrille VARTANIAN <p>Mme Isabelle Le Goux</p>
--

Deuxième Cycle

<p>Dr Solène GUÉDON</p> <p>Mme Laurence Retière</p> <p>Stages ambulatoires - Dr Solène GUÉDON</p> <p>Dr Stéphanie LARRAMENDY</p> <p>Enseignements - Optionnel et ECOS</p> <p>Dr Lise PLEYBER, Dr Solène GUÉDON</p> <p>Recherche</p> <p>Pr Jean-Pascal FOURNIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur - M Damien Fairier • Cheffe de projet - Mme Delphine Teigné • Méthodologiste - Mme Aurélie Gaultier • Animatrice réseau - Mme Émilie Guégan <p>Prévention, dépistage en cancérologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cancer du sein - Dr Sandrine HILD, Delphine Teigné • Cancer du col - Pr Charlotte GRIMAUULT, Delphine Teigné <p>Prescription, déprescription</p> <ul style="list-style-type: none"> • IPP - Dr Jérôme NGUYEN SOENEN • Antibiotiques - Dr Stéphanie LARRAMENDY <p>Pr Pauline JEANMOUGIN</p> <p>Collaborations interprofessionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipes de soins primaires - Dr Morgane ANGIBAUD • Collaborations : Lombardie, Santé mentale - Pr BOUTON • Sécurité des soins - Dr Jean-Baptiste AMÉLINEAU <p>Investigation et extraction de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau P4DP - Dr Jérôme NGUYEN SOENEN
--

Troisième Cycle

<p>Pr Céline BOUTON</p> <p>Pr Nicolas HOMMEY, Pr Pauline JEANMOUGIN</p> <p>Enseignements du DES</p> <p>Pr Nicolas HOMMEY, Pr Pauline JEANMOUGIN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase Socle - Pr Pauline JEANMOUGIN • PA 1 - Dr Sarah COSTANZA • PA 2 - Dr Sandrine HILD • Interpromotions - Pr Céline BOUTON <p>Mme Sandrine Béchu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hybridation - Dr Jean-Baptiste AMÉLINEAU • Simulation - Pr Cyrille VARTANIAN • Formation interprofessionnelle - Dr Alexandre CARLIER <p>Mme Isabelle Le Goux</p> <p>Formation en stage - Pr Cyrille VARTANIAN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stages hospitaliers - Pr Cyrille VARTANIAN • Stages ambulatoires - Dr Rosalie ROUSSEAU • Niveau 1 - Dr Sarah COSTANZA • Stage SAFE - Pr Céline BOUTON • Niveau 2 et Interpro - Pr Maud JOURDAIN <p>Mme Sophie Maupetit, Mme Isabelle Le Goux</p> <p>Tutorat/Soutien des étudiants - Pr Charlotte GRIMAUULT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tutorat - Dr Sarah COSTANZA • Équipe de Soutien Personnalise - Pr Charlotte GRIMAUULT <p>Mme Sophie Maupetit</p> <p>Parcours thèse - Dr Jérôme NGUYEN-SOENEN</p> <p>Dr Thomas Morel</p> <p>Mme Laurence Retière</p>
--

L'UNIVERSITÉ

Présidente de l'Université

Pr Carine BERNAULT
1, quai de Tourville, BP 13522, 44035 Nantes
Directeur de cabinet : M Serge DEFOIS, dircab@univ-nantes.fr, 02 40 99 83 27

Doyen de la Faculté de Médecine

Pr Pascale JOLLIET
Secrétariat Doyen : 02 72 64 11 33

Service de la scolarité

1, rue Gaston Veil, BP 53508, 44035 Nantes Cedex 1
Responsable Scolarité : Mme Nathalie LEMANCEL : 02 40 41 28 28

Bibliothèque Universitaire

9, rue Bias, BP 61112, 44011 Nantes Cedex 1
Tél. 02 53 48 47 00, contact.bu-sante@univ-nantes.fr

Service des thèses (MG)

Laurence RETIÈRE
Tél. 02 44 76 90 54, laurence.retiere@univ-nantes.fr

DU et DIU, Formation Médicale Continue

Tél. 02 53 48 47 47, fc.sante@univ-nantes.fr

Le service Santé au Travail du CHU de Nantes

Immeuble Tourville, 5 rue du Doyen Boquien, 44093 Nantes Cedex 1
Prise de rdv Tel : 02.40084553

Le Service Santé des Étudiants de l'Université de Nantes

110, bd Michelet, BP.32238, 44322 NANTES Cedex 3
Tél. : 02.40.37.10.50 et 10.69, accueil.sumpps@univ-nantes.fr

Le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire

SUMPPS 110, bd Michelet, BP 32238, 44322 Nantes Cedex3
Tél. : 02 40 37 10 50 ou 02 40 37 10 69

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives : SUAPS

3, boulevard Guy Mollet, 44300 Nantes
Tél. : 02 40 99 84 48

LE CGELAV

Le Collège des Généralistes Enseignants de Loire-Atlantique et de Vendée (CGELAV) est une association loi 1901 qui fédère les Maîtres de Stage Universitaires (MSU) de ces deux départements. Le Collège est une instance autonome, participative et collaborative avec le DMG. Le CGELAV s'occupe des MSU et de leur formation, alors que le DMG s'occupe préférentiellement de la formation des étudiants.

Le CGELAV est également partenaire du syndicat des étudiants, le SIMGO, pour organiser des commissions de conciliation en cas de problème ou de difficulté de communication entre MSU et étudiants. Toutes les informations sur : <https://www.cgelav.fr>

LE CNGE

Le CNGE, Collège National des Généralistes Enseignants, fédère tous les collèges régionaux. Le CNGE Collège Académique est l'une des principales sociétés scientifiques de médecine générale en France. LE CNGE régit le contenu pédagogique du DES.

Il entretient des contacts permanents avec les autorités de tutelle, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que de leurs administrations, pour représenter les enseignants des différents DMG et les MSU.

Il organise son propre congrès fin novembre, qui est l'occasion pour tous les généralistes enseignants et les étudiants d'échanger leurs expériences de recherche ou pédagogiques.

Il publie Exercer, la revue francophone de médecine générale.

Toutes les informations sur : <https://www.cnge.fr>

LE SIMGO

Le SIMGO est le Syndicat des Internes de Médecine Générale de l'Ouest. Ses missions sont :

- Représenter les étudiants de MG de Nantes auprès des différents interlocuteurs (DMG, ARS, Université...)
- Participer en lien avec le DMG à avoir des stages de qualité pour tous les étudiants, notamment à travers les évaluations des terrains de stage
- Proposer des soirées de formation continue
- Favoriser les relations entre les étudiants

Toutes les informations sur : <http://simgonantes.com>

CONCEPTS PÉDAGOGIQUES

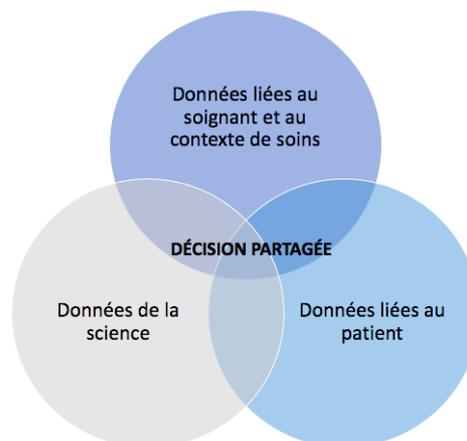
Le médecin généraliste est le professionnel référent des soins primaires. Ses missions ont été précisées par la loi Hôpital Patients Santé et Territoires du 22 juillet 2009 :

- Contribuer à l'offre de soins ambulatoires, en assurant pour ses patients, la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des maladies ainsi que l'éducation pour la santé
- Orienter ses patients, selon leurs besoins, dans le système de soins et le secteur médico-social
- S'assurer que la coordination des soins nécessaire à ses patients est effective
- Veiller à l'application individualisée des protocoles et recommandations pour les affections nécessitant des soins prolongés et contribuer au suivi des maladies chroniques, en coopération avec les autres professionnels qui participent à la prise en charge du patient
- Assurer la synthèse des informations transmises par les différents professionnels de santé
- Participer à la Permanence des Soins
- Contribuer à l'accueil et la formation des étudiants de 2ème et 3ème cycles des études médicales

Les facultés de médecine ont donc une responsabilité sociale déterminante dans l'enseignement et l'apprentissage de ces missions, et doivent garantir aux patients un haut niveau de compétences des professionnels de santé. Le 3^e cycle des études médicales a pour objectif de professionnaliser les étudiants, permettant aux jeunes médecins généralistes d'être efficaces dès le début de leur activité en autonomie.

Ces missions nécessitent donc un enseignement et une pédagogie spécifiques : le modèle choisi est axé sur un apprentissage par compétences. Il répond à la demande de l'OMS de rechercher l'efficacité dans le processus d'apprentissage. (Compagnon & al. - Exercer 2013;108:148-55)

Vous avez 4 ans pour acquérir les compétences spécifiques et transversales du métier de médecin généraliste. Le CNGE a publié en 2010 le référentiel métier qui définit et décrit le rôle et les compétences nécessaires pour exercer notre spécialité. Il s'appuie sur le modèle de l'EBM (Evidence Base Medicine) qui formalise les prises de décisions en intégrant la situation clinique, les préférences du patient et les données scientifiques validées.



La formation initiale, pendant tout le DES, se compose de 2 axes :

1. Le premier est la **formation en stage** : elle est évaluée par les évaluations de stage à travers l'évaluation des **compétences**.
2. Le deuxième est la **formation théorique** : elle a lieu à la faculté mais aussi en dehors (congrès, FMC...) Elle est évaluée par la faculté via les **Acquis d'Apprentissage Terminaux**.

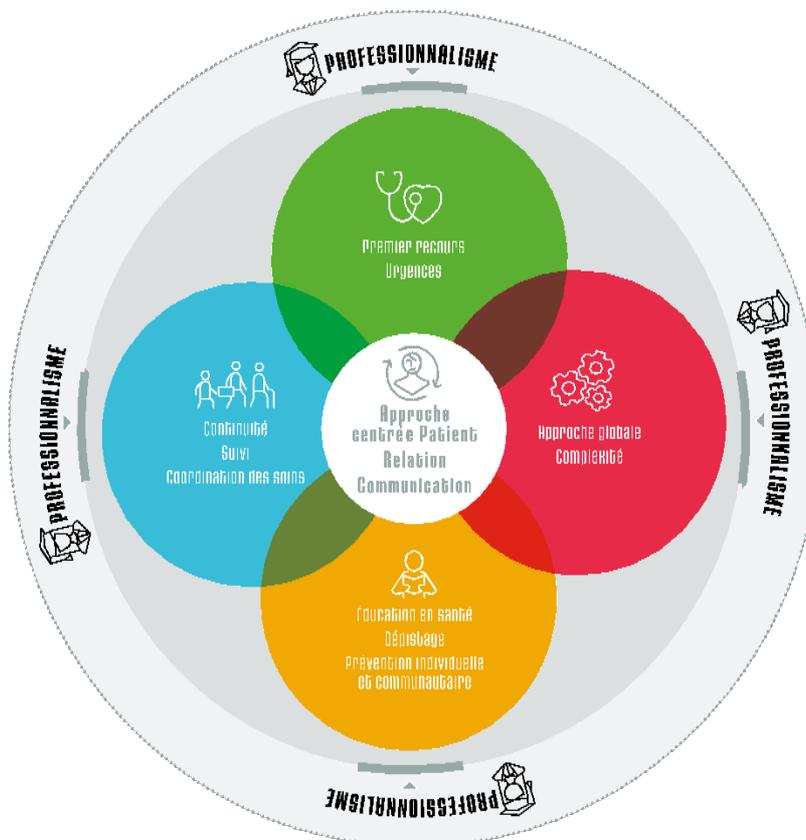
Cette formation sera reflétée à travers votre portfolio, et devra être poursuivie toute votre vie professionnelle via la formation médicale continue.

L'apprentissage de la Médecine Générale se fait de façon multiple : stages ambulatoires, stages hospitaliers, enseignements facultaires, groupes d'échanges de pratiques, formation hors faculté, congrès, publications scientifiques...

Ces apprentissages qui construisent votre formation doivent être rapportés dans votre Portfolio: attestations de formation, de congrès, récits et recherches de GEP... L'ensemble constitue ce que l'on appelle des **TRACES D'APPRENTISSAGES**. Ces traces sont essentielles à la validation de votre cursus.

Le Portfolio est donc constitué de l'ensemble de vos traces d'apprentissages, et sera le reflet de votre formation et de votre progression. Il existe à Nantes sous la forme du tableau de bord du site du DMG.

SIX COMPETENCES DEFINIES (LA MARGUERITE DES COMPETENCES) :



A l'issue du DES, l'étudiant doit attester de l'acquisition des 6 grandes compétences à travers les stages. Pour marquer sa progression tout au long de son apprentissage, 3 niveaux sont définis :

Novice ; Intermédiaire ; Compétent ; selon le tableau ci-dessous. L'étudiant sera évalué dans chaque stage sur ce modèle, décliné sur chacune des 6 compétences.

Niveau générique	Attribut des internes
L'interne novice De l'entrée dans le DES à la moitié du stage de niveau 1	• Possède des notions sur les spécificités de la discipline et les compétences nécessaires à acquérir pour exercer la MG
	• Accepte <i>a minima</i> le projet proposé
	• A conscience qu'il opère sur l'être humain
	• Est apte à supporter une part d'incertitude
	• A conscience de la difficulté (complexité) des problèmes auxquels il va être confronté
	• Envisage qu'il va devoir couvrir l'ensemble du champ de la discipline (champ et fonctions)
L'interne intermédiaire De la moitié du stage de niveau 1 au milieu du SASPAS	• Montre un début de questionnement sur sa pratique antérieure et actuelle
	• Est en mesure de faire le lien entre théorie enseignée et la pratique observée et /ou exercer (identifie les capacités, connaissances, habiletés nécessaire à l'exercice de la compétence)
	• A pris conscience de ce qui est demandé et participe activement à son propre développement
L'interne compétent Fin de cursus/après le SASPAS	• Améliore sa capacité d'autonomie en s'appuyant sur une meilleure confiance en soi (prenant progressivement de l'assurance)
	Dans les situations courantes :
	• Agit en autonomie et assume ses responsabilités
	• Collabore efficacement avec les autres intervenants
	• Possède une approche centrée patient
• S'interroge sur sa pratique	

D'après Compagnon and al. Exercer 2013;108:156-64

Tableau 1. Les niveaux génériques des compétences en médecine générale

LES ACQUIS D'APPRENTISSAGE TERMINAUX (AAT)

En complément des compétences qui s'appliquent pour l'évaluation en stage, le DMG de Nantes a défini 8 Acquis d'Apprentissage Terminaux correspondant aux objectifs finaux de votre formation pendant tout le DES.

Ils définissent le profil de sortie du professionnel médecin généraliste par ce qu'il doit pouvoir faire de manière autonome et responsable, c'est-à-dire avec ses capacités à agir par lui-même avec indépendance et à s'engager avec sérieux, en assumant ses actes et leurs conséquences.

Chaque formation, cours ou traces d'apprentissage se réfèrent à ces AAT, et permettent votre progression dans chaque item.

(*) Liste des compétences :

C1 : Premier recours, incertitude, urgences

C2 : Approche globale, prise en compte de la complexité

C3 : Éducation, prévention, dépistage, santé individuelle et communautaire

C4 : Continuité, suivi, coordination des soins autour du patient

C5 : Relation, communication, approche centrée patient

C6 : Professionnalisme

- AAT-1 À la fin du DES de MG et en autonomie, l'étudiant résout les problèmes cliniques de la MG ambulatoire**
Cet acquis correspond au raisonnement clinique défini comme l'ensemble des processus de résolution des problèmes cliniques. Son résultat conduit à la reconnaissance d'une situation, l'émission d'un diagnostic ou d'un résultat de consultation, l'investigation complémentaire, un traitement. C'est une démarche complexe, multidimensionnelle, progressive et dynamique. Certains aspects sont caractéristiques de la médecine de premier recours, par exemple la gestion de l'incertitude ou la démarche hypothético-déductive.
Compétences liées () : C1 | C2 | C5*
- AAT-2 À la fin du DES de MG et en autonomie, l'étudiant collabore avec chaque patient, son entourage, et l'ensemble des professionnels impliqués pour sa santé**
Cet acquis correspond à une pratique qui inclut la juxtaposition, le regroupement et le partage d'informations entre différents professionnels. Ces activités sont au service d'une compréhension globale et commune d'une personne, en vue d'interventions de soins.
La collaboration interprofessionnelle utilise et développe les relations de travail en équipe interprofessionnelle qui permettent des résultats optimaux en matière de santé et de services sociaux. Ces pratiques tendent à intégrer le patient et ses proches aidants et s'inscrivent dans un processus dynamique d'interactions et d'apprentissages pour favoriser l'autodétermination du patient-partenaire.
Compétences liées () : C1 | C4 | C5 | C6*
- AAT-3 À la fin du DES de MG et en autonomie, l'étudiant établit une relation de soins avec l'ensemble des patients rencontrés**
Cet acquis correspond aux aspects communicationnels et relationnels des activités cliniques. Lui sont attachés l'importance du dialogue, son association à l'éthique des soins et la connexion avec les représentations personnelles et sociales de la maladie.
Cela inclut, par exemple l'adaptation aux contenus émotionnels des entrevues, aux personnalités des différents patients et à leurs situations, l'usage de techniques éprouvées de communication et la structuration de l'entretien clinique.
Compétences liées () : C5 | C6*
- AAT-4 À la fin du DES de MG et en autonomie, l'étudiant adopte une démarche réflexive à propos de sa pratique**
Cet acquis correspond au fait de clarifier et de faire évoluer son identité professionnelle. C'est un processus qui consiste à prendre conscience de ses propres pensées et de ses actions, puis à en analyser la pertinence pour faire évoluer avec efficacité la pratique de soins.
Ce travail est utile et efficace lorsqu'il est réalisé de manière attentive (consciente et délibérée) et répétée (construction progressive). Il active l'esprit d'auto-évaluation (remise en question la vision actuelle), et les nouvelles expériences (envisageant les perspectives, les alternatives et leurs conséquences).
Compétences liées () : C2 | C5 | C6*
- AAT-5 À la fin du DES de MG et en autonomie, l'étudiant construit de nouveaux savoirs issus de données scientifiques pertinentes, actualisées et critiquées**
Cet acquis correspond au développement continu des connaissances de type Evidence Based Medicine qui alimentent les compétences en situation réelles et structurent la formation médicale continue sur des bases scientifiques. Cela inclut l'adoption d'une démarche bibliographique rationnelle et critique et l'acquisition de connaissances centrées sur les patients.
Compétences liées () : C1 | C6*

AAT-6 À la fin du DES de MG et en autonomie, l'étudiant inclut dans sa pratique les principes de l'éthique et de la déontologie

Cet acquis correspond pour le soignant au respect des patients et à la primauté de leurs intérêts dans tous les aspects de leur personne. Il inclut la conformité de sa pratique avec les valeurs, les règles et les normes de la profession médicale, et aussi le fait de mener ses actions à partir d'une démarche éthique réfléchie. Il implique l'engagement dans le développement professionnel continu.

Compétences liées () : C1 | C2 | C4 | C5 | C6*

AAT-7 À la fin du DES de MG et en autonomie, l'étudiant assure le suivi pour toutes les personnes

Cet acquis correspond à l'usage des connaissances pratiques pour le suivi des patients en bonne santé ou atteints de maladies chroniques et aiguës. Cela inclut, par exemple l'application des notions d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique, d'entretien motivationnel, la surveillance des épisodes de santé et des traitements.

Compétences liées () : C1 | C4 | C5*

AAT-8 À la fin du DES de MG et en autonomie, l'étudiant mène les actions de prévention, de dépistage et de promotion de la santé

Cet acquis correspond au domaine des soins orientés vers les différents types de prévention et à la connaissance des principes et des implications pratiques pour les soins de premier recours. Cela inclut les connaissances et l'usage des outils de dépistage ou les actions de santé publique et de promotion de la santé.

Compétences liées () : C1 | C3 | C5*

Le cours en ligne intitulé « Premières Bases de la MG » reprend ces concepts dans une approche didactique.

LES OUVRAGES DE REFERENCE DE LA DISCIPLINE

MÉDECINE GÉNÉRALE POUR LE PRATICIEN – CNGE – ELSEVIER MASSON

Aide à la démarche diagnostique et thérapeutique pour le praticien généraliste, dans une orientation Evidence Based Medicine. Une référence pour les étudiants !

LE TMG : TRAITÉ DE THÉRAPEUTIQUE EN MÉDECINE GÉNÉRALE – CNGE PRODUCTION

Outil de référence simple et pratique permettant d'optimiser la qualité des prescriptions thérapeutiques médicamenteuses et non médicamenteuses en médecine générale. Format livre et application smartphone.

RÉCIT DE SITUATION COMPLEXE AUTHENTIQUE : DE L'IDÉE À LA RÉALISATION – CNGE PRODUCTION

Ce livre présente les éléments conceptuels du RSCA, explicite les étapes de sa rédaction, le rôle des encadrants et propose des exemples de rédaction et de correction à l'aide de la grille nationale.

MÉDECINE GÉNÉRALE : DES DONNÉES À LA PRATIQUE, VOLUME 1 – CNGE PRODUCTION

Cet ouvrage dédié aux maladies chroniques permet de s'approprier le contenu disciplinaire de la médecine générale, en faisant le lien entre les spécificités des soins premiers, les compétences, les connaissances et données de la science.

INITIATION À LA RECHERCHE, 2^E ÉDITION – GM SANTÉ / CNGE PRODUCTION

Guide indispensable qui permet de comprendre les différentes méthodes de recherche en santé, comment structurer sa question d'étude, élaborer un protocole ou analyser les données.

REVUE EXERCER – CNGE

La revue francophone de recherche en médecine générale propose des articles scientifiques de soins, des articles originaux de recherche en soins premiers et des articles en science de l'éducation.

POUR UN RETOUR AU RAISONNEMENT CLINIQUE OU COMMENT APPRIVOISER L'INCERTITUDE DIAGNOSTIQUE – SFMG / GM SANTÉ

Être un clinicien au temps de l'automatisation, raisonner à partir de la clinique.

MANUEL THÉORIQUE DE MÉDECINE GÉNÉRALE : 41 CONCEPTS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA DISCIPLINE – SFMG / GM SANTÉ

Les auteurs explicitent les éléments conceptuels de la discipline, lecture indispensable !

MODALITES DU DES DE MEDECINE GENERALE

Trois phases au cours du DES

- **Phase SOCLE (PS)** : 1^{ère} année de DES ; acquisition des connaissances de base de la spécialité et des compétences transversales nécessaires à l'exercice de la profession
- **Phase d'APPROFONDISSEMENT** : 2^e année (PA1) et 3^e année (PA2) de DES, acquisition approfondie des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la spécialité
- **Phase de CONSOLIDATION** : dès la promotion ECN 2023, 4^e année de DES de professionnalisation, à travers un statut de docteur junior

Validation de Phases

La validation de chaque phase est possible si les stages de la phase sont validés, et que les attendus de formation et de compétences sont atteints.

- La validation de la Phase Socle repose comme pour tous les DES sur un entretien. Au terme de cet entretien est établi le Contrat de Formation Personnelle Professionnalisante (CFPP). La validation de la phase socle repose sur l'acquisition d'un niveau au moins novice de plusieurs compétences et permet un passage en phase d'approfondissement.
- La soutenance de la thèse d'exercice est nécessaire pour valider la phase d'Approfondissement.
- La validation de la phase de consolidation correspond à la **validation du DES**.
- La non-validation d'une phase interdit l'accès à la phase suivante.
- Conformément à l'article R. 632-19 du code de l'éducation et sous réserve des dispositions de l'article R. 632-47 du même code, nul ne peut poursuivre le troisième cycle des études de médecine dès lors qu'il n'a pas validé ses semestres de formation dans un délai correspondant à deux fois la durée réglementaire de la phase telle que prévue par la maquette de la spécialité suivie, sauf dérogation exceptionnelle justifiée par la situation particulière de l'étudiant, pouvant être accordée par le président de l'université après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche.

Maquette des stages : cf. Chapitre « Stages »

FST

A l'issue de votre DES vous pouvez prétendre à une FST (Formations Spécialisées Transversales) dont l'inscription sera conditionnée à l'accord de la commission locale de coordination, et qui nécessitera une année supplémentaire à effectuer pendant la phase d'Approfondissement (de novembre à novembre).

Les FST accessibles aux MG : Addictologie - Médecine de la douleur - Médecine légale et expertises médicales - Médecine scolaire - Médecine du sport - Soins palliatifs - Médecine Polyvalente.

⇒ Envoyer au plus tard à la coordinatrice une demande **avant fin février de l'année de PA1**.

FORMATION – ENSEIGNEMENT – VALIDATION

Les outils numériques universitaires (boîte mail, cours en ligne) nécessitent un mot de passe unique, délivré en début de DES. Toute communication avec le DMG passe par votre **mail universitaire**. Il est donc recommandé de vous rendre régulièrement sur votre boîte universitaire et de gérer son stockage régulièrement (stockage limité entravant la réception de nouveaux messages en cas de saturation).

Pour rappel, chaque étudiant doit s'inscrire chaque année à l'Université au cours du mois d'octobre.

SITE INTERNET DU DMG

Le site du DMG est la plateforme indispensable pour votre cursus. Il est accessible via l'adresse suivante <https://dmg.univ-nantes.fr>.

Il permet :

- de vous inscrire en cours
- de compiler toutes vos traces d'apprentissage, crédits de formation, attestations etc. = tableau de bord / portfolio.
- de rédiger les récits et les recherches de GEP
- de retrouver des informations utiles : sur la thèse, sur des actualités de formation etc.

Les éléments compilés sur votre compte numérique sur le site du DMG sont utilisés lors des entretiens annuels et sont consultés par l'équipe du DMG pour visualiser vos acquisitions.

GROUPES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES (GEP)

Le GEP est une méthode pédagogique issue de techniques de la Formation Médicale Continue (FMC) des médecins en activité. Elle a pour but le co-développement professionnel, c'est-à-dire l'apprentissage par les échanges avec ses pairs, et par les recherches bibliographiques qui en découlent. C'est une initiation à une modalité courante de la FMC.

Les GEP se basent sur les situations cliniques que vous vivez en stage. C'est donc un enseignement essentiel à l'amélioration de votre exercice.

Il y a 18 GEP répartis au cours du DES. La participation à ce cycle de formation est obligatoire et nécessite une participation active : vous devez préparer la séance par l'écriture d'un récit de situation de soin, participer aux échanges et analyses collectives des situations et effectuer les travaux de recherche choisis.

1. Modalités pratiques des GEP

- 6 GEP par an pour les étudiants de PS, PA1 et PA2. Des GEP spécifiques auront lieu en Phase de Consolidation.
- Durée : 3h00, de 9h30-12h30

- Même groupe sur une année, 1 à 2 enseignants par groupe. Changement de groupe en PA1 (conservé entre la PA1 et la PA2)
- A chaque GEP, écrire le Récit de GEP d'après une situation vécue en stage sur le site.
- Nouveauté cette année : la présence de patients experts dans certains groupes

2. Règles de présence

Il est absolument nécessaire de participer à toutes les séances de GEP de l'année et d'être à l'heure. Toute absence doit bien sûr être justifiée, et les justificatifs adressés à Mme Béchu :

- Une absence est justifiée uniquement sur arrêt maladie
- Une absence justifiée ne dispense pas de la production d'un récit de GEP
- Une absence justifiée n'apporte pas les crédits de présence

Une absence injustifiée sera notifiée dans le dossier de l'étudiant, et fera l'objet d'un entretien avec la responsable d'année.

Vos chefs de service ou vos MSU connaissent vos dates de GEP, et la nécessité d'éviter les gardes la veille en raison du repos légal de sécurité (qui vous interdit également toute activité facultaire selon l'Article 2 de l'arrêté du 10 septembre 2002 relatif aux gardes des internes).

Confirmez néanmoins avec eux en début de stage toutes les dates d'enseignement prévues.

3. Avant le GEP

- Choisir une situation de soins vécue en stage, préférentiellement en situation d'autonomie, et rédiger un Récit de GEP à rédiger sur le site, impérativement 7 jours avant chaque séance de GEP.
- Si une question de recherche vous a été attribuée au précédent GEP : rédiger la recherche sur le site du DMG 1 à 2 semaines après le GEP, max. 7 jours avant le GEP suivant.
- Lire les recherches effectuées par les autres membres du groupe, afin de pouvoir en discuter au début du prochain GEP.

4. Pendant le GEP

- Désigner un secrétaire de séance

A chaque séance un étudiant prend le rôle de secrétaire de séance : écriture d'un compte rendu, synthèse des situations rapportées par chacun (avec prénom), des discussions autour d'un cas, des recherches à effectuer par chacun.

- Retour des recherches

Le groupe commente les recherches effectuées toujours dans un but d'améliorer les pratiques de tous (au sens positif et négatif).

- Tour de table des situations

Chacun expose sa situation synthétiquement lors du tour de table initial.

Chacun vote pour 3 à 4 situations qui seront développées ensuite.

- Analyse en groupe des situations choisies

Les étudiants dont les situations ont été retenues présentent au groupe le récit de GEP préparé avant le GEP. Chacun participe aux échanges du groupe afin d'élaborer ensemble un consensus ou de formuler des questions de recherche.

- Formulation des questions de recherche

Les étudiants se répartissent les questions de recherche à résoudre pour la prochaine séance. Il est proposé éventuellement d'effectuer la recherche à deux en parallèle et de comparer les résultats pendant le GEP.

L'animateur du groupe relève votre présence et s'assure que vous venez avec le travail demandé. L'animateur du groupe fera un retour pédagogique sur les recherches effectuées.

5. Après le GEP

Si vous étiez secrétaire, rédiger et insérer le compte rendu (CR) de la séance sur le site (enseignements passés > INFO > en bas de page, document à insérer).

Le CR doit rapporter en quelques lignes les situations de chacun (avec prénom), les questions de recherche formulées en identifiant l'étudiant en charge de la recherche. Il doit également retracer les questions résolues par le groupe pendant la séance.

Choisir une nouvelle situation de soins pour rédiger un nouveau récit de GEP pour la séance suivante.

FORMATION INTER-PROFESSIONNELLE

Le DMG encourage l'apprentissage et la coordination interprofessionnels dans vos stages ambulatoires, tout comme dans l'offre de formation hors stage.

⇒ Une convention d'encadrement entre un MSU principal et une structure dite secondaire est disponible sur le site du DMG : téléchargez-la pour participer à des demi-journées / journées avec un autre professionnel de santé qui pourra vous partager sa pratique. Ces journées se font en plus des jours de stages.

Insérez cette attestation dans la trace dédiée pour obtenir des crédits de formation.

⇒ De plus en plus de terrains de stage ambulatoires se structurent dans ce sens (MSP, ESP, CPTS...) pour vous initier aux avantages de l'exercice pluriprofessionnel.

⇒ Des formations dédiées sont disponibles dans le programme du DMG en partenariat avec d'autres professions de santé.

PARCOURS THÈSE

Dans le cadre de la réforme de la 4^e année, la thèse d'exercice doit être soutenue avant la fin de la PA2, afin d'obtenir le statut de Docteur Junior.

Pour vous aider à atteindre cet objectif, le DMG crée en novembre 2023 **le Parcours Thèse** associant :

- **Pars en Thèse** : présentation de thèses soutenues dans l'année écoulée
- **SPOC Parcours Thèse** : formation en ligne obligatoire à suivre sur un délai contraint en 1^{ère} année, qui vous aidera à comprendre comment trouver et formuler une question de recherche, élaborer une méthode puis rédiger. Des dates butoirs sont éditées, qui varient légèrement en fonction de votre lieu de stage de 1^{er} semestre (urgences ou praticien niveau 1). Le SPOC est disponible sur MADOC.
- **Une fiche de thèse** en 2 parties à remplir avec un 1^{er} jalon sur la Question de Recherche, et un 2^e jalon sur la Méthodologie choisie. Cette fiche est à télécharger sur MADOC puis déposer une fois remplie sur la même plateforme.

- **Des Commissions Thèses** : 1 commission par mois dès le mois de février, pour soumettre sa fiche de thèse. La Commission émet un avis ou valide la fiche de thèse, sur le 1^{er} jalon (question de recherche), puis sur le 2^e jalon (méthode) ensuite.

Votre interlocutrice pour les soutenances de thèse est Mme Laurence Retière. Vous trouverez toutes les informations sur les jurys et modalités de soutenance sur le site du DMG (onglet Formation > La thèse). Une boîte mail dédiées aux questions sur la thèse est désormais disponible à l'adresse suivante : dmg.these@univ-nantes.fr

Les documentalistes de la Bibliothèque Universitaire - Santé se tiennent à disposition des étudiants dans leur travail de recherche. Elles proposent des formations à la recherche documentaire et à l'usage du logiciel Zotero indispensable pour construire une bibliographie.

Les dates de formation, avec inscription en ligne, sont sur le site de la BU : [lien](#) .

LES CRÉDITS DE FORMATION DU DES

Pour pouvoir valider le DES, **800 crédits de formation** doivent être obligatoirement atteints sur les trois premières années du DES.

A la date d'impression du guide, le nombre exact de crédits spécifiques attendus pour la 4^e année n'est pas encore fixé.

Les crédits s'obtiennent :

- En assistant à des cours à la faculté, obligatoires ou facultatifs
- En validant des traces d'apprentissage / attestations, dont la liste est disponible sur le site du DMG (dans « description des traces »).

Les formations possibles et les crédits qui en découlent sont organisés comme suit :

COURS du DMG	OBLIGATOIRES	SPOC Recherche : 25 crédits
		SPOC Médecine Générale : 13 crédits
		SPOC Parcours Thèse : 40 crédits
		GEP <ul style="list-style-type: none"> - 6 GEP /an sur 3 ans : 78 crédits/an - 6 récits /an : 24 crédits /an - 2 recherches min /an : 24 crédits /an
		Cours de la CPAM stage prat 1 : 25 crédits
	Pars en Thèse : 13 crédits	
	FACULTATIFS	Cours du DMG proposés sur le site
ENSEIGNEMENTS HORS DMG	FORMATIONS	Formations par le CHU, des réseaux de soins, des FMC avec le praticien, cours en stage, formations en ligne...
	ÉVÈNEMENTS	Plusieurs congrès sont valorisés
	INTER PRO	Observation en inter-pro

Il est vivement conseillé de privilégier la diversité des sources d'apprentissages, et donc d'obtenir des crédits dans différentes catégories.

Attention, vous devez impérativement vous désinscrire 7j avant un cours si vous rencontrez un empêchement. En cas d'absence non justifiée à un cours auquel vous étiez inscrit, les crédits de formation alloués à ce cours manqué seront déduits des crédits qui auraient déjà été obtenus auparavant. Cette mesure fait suite à un taux d'absentéisme trop élevé qui ne respecte pas l'engagement des multiples acteurs de votre formation.

Ne peuvent pas être comptés en crédits d'enseignement :

- les DU et DIU
- les formations organisées par des laboratoires pharmaceutiques
- les présentations faites en stage (staff etc)
- les gardes ambulatoires ou en milieu hospitalier

Comment valider ?

Les cours du DMG obligatoires ou facultatifs sont directement crédités lorsque votre présence est validée.

Les autres formations, en ligne ou présentiels, doivent être renseignées directement sur le site dans « Vos Traces », en insérant un justificatif :

- attestations de présence ou de réussite en fonction des formations
- convention de stage signée pour une journée interprofessionnelle

Ces traces d'apprentissages **seront validées par l'enseignant qui vous recevra en entretien annuel** de Phase Socle, de PA1 et de PA2.

ENTRETIEN ANNUEL, CFPP ET VALIDATION DU DES

Plusieurs temps d'évaluation de votre parcours universitaire sont proposés chaque année en entretien annuel et lors de la validation de DES.

Il s'agit de l'évaluation des compétences acquises, grâce aux évaluations de stage et l'évaluation des AAT, grâce à votre portfolio (tableau de bord).

Les entretiens annuels

Tous les étudiants sont convoqués une fois par an pour un entretien annuel (EA) : il s'agit d'un entretien avec un enseignant du DMG.

A travers son parcours, l'étudiant expose la progression de ses niveaux de compétences.

C'est un temps pour faire le point sur l'avancée dans le DES, les stages, les crédits obtenus chaque année, la qualité du portfolio et pour discuter d'axes prioritaires de développement. Est abordé également le projet professionnel.

- En fin de Phase Socle (PS), cet entretien annuel prend la forme du Contrat de Formation Personnelle Professionnalisante (CFPP).
- En fin de PA1 et de PA2, cet entretien permet de faire le point sur le parcours de l'interne, la tenue de son portfolio et l'obtention de crédits d'enseignements, l'avancée du travail de

thèse. Pour rappel la thèse doit être soutenue en fin de PA2, permettant l'obtention du Diplôme de Docteur en Médecine.

- En fin de Phase de Consolidation, si tous les critères sont remplis, l'enseignant donne un avis favorable pour la validation de DES.

L'enseignant qui réalise l'entretien annuel se prononce en faveur (ou non) de la validation de phase. Mais c'est la **Commission Pédagogique qui valide** la phase si tous les éléments sont réunis (voir ci-dessous).

L'Équipe de Soutien Personnalisé (ESP)

Une équipe d'enseignants est dédiée au soutien pédagogique des étudiants.

Le Pr Charlotte Grimault en est la référente : Charlotte.Grimault@univ-nantes.fr

Ce soutien permet un suivi personnalisé pour les étudiants qui sont en difficulté dans leur formation théorique ou en stage. N'hésitez pas à la contacter.

La Commission Pédagogique

La commission pédagogique est la commission locale de coordination du DES. C'est l'instance du DMG qui a pour objectif le suivi de la formation de tous les étudiants du DES et la certification finale du diplôme de Médecine générale.

Elle est constituée de la coordinatrice et de la coordinatrice adjointe, du directeur des programmes, de la responsable du soutien personnalisé, ainsi que d'autres enseignants du DMG.

A l'issue des entretiens annuels de toute la promotion, la Commission Pédagogique se réunit et relit tous les dossiers des étudiants, en particulier les validations de stage, le portfolio (tableaux de bord) des étudiants, les données des Entretiens annuels et de l'ESP.

Quatre commissions ont lieu chaque année pour évaluer l'ensemble des dossiers des étudiants.

La Commission peut alors :

- Faire des **recommandations** : orientations sur le parcours facultaire ou les compétences à travailler en stage par exemple
- Faire des **prescriptions pédagogiques** : l'étudiant devra réaliser du travail supplémentaire car le portfolio / la formation théorique ou pratique ont été jugés insuffisants
- **Orienter** l'étudiant vers l'Équipe de Soutien Personnalisé du DMG qui a pour objectif principal la réussite universitaire de chaque étudiant en offrant un soutien personnalisé
- **Valider la phase ou valider le DES**

Validation de DES

La Commission Pédagogique d'octobre valide le DES sur dossier en fin de Phase de Consolidation si toutes les conditions sont réunies.

La Commission d'avril valide les DES pour les étudiants dont la maquette a pu être décalée en inter-promotion.

Les attendus pédagogiques de chaque année du DES

	PS	PA 1	PA 2	PhaCo
GEP	6 / an 6 récits de GEP	6 / an 6 récits de GEP	6 / an 6 récits de GEP	Oui
Recherches de GEP	2 recherches min./an	2 recherches min./an	2 recherches min./an	Oui
Crédits de formation	800 crédits sur les 3 ans, dans plusieurs catégories			A définir
Stages	2 stages validés	2 stages validés	2 stages validés	2 stages validés
Entretien annuel	CFPP En août / septembre	Oui En mars / avril	Oui En juin	Oui

Synthèse du DES de médecine générale :

PHASE SOCLE		PHASE APPROFONDISSEMENT				THÈSE Docteur en Médecine	PHASE CONSOLIDATION		DIPLÔME de DES de MG
1ère année DES		PA1 : 2e année DES		PA2 : 3e année DES			4e année DES Docteur Junior		
S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8		

En cas de FST :

PHASE SOCLE		PHASE APPROFONDISSEMENT						THÈSE Docteur en Médecine	PHASE CONSOLIDATION		DIPLÔME de DES de MG
1ère année DES		PA1 : 2e année DES		PA2 : 3e année DES		PA2 3e année DES ou FST			4e année DES Docteur Junior		
S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10		

STAGES – QUESTIONS PRATIQUES

MAQUETTE DE STAGE

La maquette est issue de la réforme de 2023. Le stage en CHU n'est pas obligatoire.

Le stage femme – enfant sera couplé pour la grande majorité des cas, à partir de novembre 2023.

Le stage dit « libre » est un stage parmi une liste pré définie par le DMG (lieux de stage agréés).

PHASE SOCLE 1 ^{ère} année de DES	Praticien niveau 1 Urgences
PHASE D'APPROFONDISSEMENT 2 ^e et 3 ^e année de DES	Médecine Adulte Polyvalente (MAP) Santé de la femme - enfant
	Stage libre SASPAS (praticien niveau 2) : 3 ^e année
PHASE DE CONSOLIDATION 4 ^E ANNEE	2 stages ambulatoires de 6 mois Statut de Docteur Junior

TEMPS DE TRAVAIL (DÉCRET N° 2015-225 DU 26 FÉVRIER 2015)

Les obligations de service de l'étudiant sont fixées à 10 demi-journées par semaine

- 8 demi-journées en stage
- 2 demi-journées hors stage :
 - une demi-journée de temps universitaire sous la responsabilité du coordonnateur de spécialité
 - une demi-journée de temps personnel de consolidation des connaissances et des compétences

Le temps de travail des étudiants ne peut excéder 48 H/semaine (gardes, astreintes, formations comprises), durée moyenne calculée sur 3 mois. Un tableau de service nominatif prévisionnel doit permettre d'organiser le temps de l'étudiant.

L'étudiant participe à la continuité et à la permanence des soins, par délégation et sous la responsabilité d'un praticien sénior. L'étudiant bénéficie d'un repos de sécurité à l'issue de chaque garde et à l'issue du dernier déplacement en astreinte (ne pouvant donner lieu à des formations, même hors stage). En cas de non-respect de ces dispositions, l'étudiant dispose d'un droit de recours au niveau local et au niveau régional par la saisine du Directeur Général de l'ARS. L'agrément du service pourra être réexaminé.

ÉVALUATION ET VALIDATION DES STAGES

Évaluation de stage

En stage, l'étudiant sera évalué d'après une grille de stage reposant sur les compétences de médecine générale. Elle est utilisée lors de chaque semestre, et la Commission Pédagogique les examine successivement tout au long du DES.

A partir de novembre 2023, nous inaugurons une nouvelle grille de stage. Elle sera disponible via un questionnaire à remplir en ligne. Vous aurez accès à cette évaluation en début et pendant tout le stage comme outil de travail et d'orientation de vos apprentissages (lien de connexion qui vous sera adressé en début de stage).

L'évaluation et la proposition de validation finale seront faites à partir d'un exemplaire spécifique de la grille qui sera administré par votre responsable de terrain de stage (nouveau lien de connexion adressé en fin de stage).

L'étudiant fait aussi une évaluation du lieu de son lieu de stage et des MSU.

Toutes ces évaluations sont examinées par l'équipe Stage du DMG qui veille aux bonnes pratiques de l'encadrement et aux conditions de travail.

L'évaluation du stage doit parvenir au DMG dans les 15 jours maximum après la fin du stage.

Validation de stage

Le MSU ou le responsable du stage **propose** la validation ou non du stage.

C'est la Commission locale représentée par la **Commission Pédagogique qui valide** ou non le stage.

Plusieurs paramètres rentrent en compte dans le processus de validation :

- le **niveau de compétences** acquises en fin de stage, et la progression sur ces compétences,
- la **durée effective** de stage : le fait d'être absent plus de 2 mois (congrés annuels inclus) ne permet pas de valider un semestre de stage. Pour les stages ambulatoires, un minimum de 69 jours de stage en été et 72 jours en hiver est attendu.
- en cas d'**aménagement** du stage pour une raison pédagogique, personnelle ou médicale, il est attendu pour la validation un niveau de compétences et d'implication en stage équivalent au minimum à 75% d'un stage sans aménagement.

Non validation de stage

En cas de non validation de stage, l'étudiant est reçu par un ou deux membres de la Commission Pédagogique, qui justifiera l'invalidation et émettra des préconisations pour la suite du parcours du DES.

MODALITÉS DE CHOIX

Le choix des stages est géré par l'ARS Pays de la Loire sur la plateforme OPPI et le SIMGO. Il s'effectue chaque semestre. Les étudiants de phase socle choisissent en 1^{er} sur une liste préétablie de stages, puis les phases d'approfondissement 2 et 1 sur une autre liste de stages. Pour chaque phase, le classement des internes est fait au nombre de semestres déjà validés et à nombre égal au rang ECN. Les modalités de choix de stage pour la 4^e année ne sont pas encore connues à la date d'impression du guide 2023-2024.

GARDES

Arrêté du 10 septembre 2002 :

- Les obligations de service se déroulent du lundi au samedi midi. En dehors, l'étudiant travaille au titre du service de garde.
- A compter du troisième mois de la grossesse, les femmes enceintes sont dispensées du service de garde.
- Un étudiant ne peut être mis dans l'obligation de garde pendant plus de 24 heures consécutives.
- Le service de garde commence à la fin du service normal de l'après-midi, et au plus tôt à 18 h 30, pour s'achever au début du service normal du lendemain matin, et au plus tôt à 8 h 30, sauf dans les services organisés en service continu conformément à l'article 1er de l'arrêté du 14 septembre 2001.
- La complétude du tableau de garde pour assurer la permanence des soins ne peut être exigée auprès des étudiants lorsque le nombre d'étudiants figurant régulièrement au tableau des gardes est inférieur à 5.
- Les activités facultaires ne sont pas autorisées pendant un repos de garde.

CONGÉS – CONGÉ MATERNITÉ ET PATERNITÉ

Congés annuels : L'étudiant a droit à un congé annuel de trente jours ouvrables, le samedi étant décompté comme jour ouvrable. La durée des congés pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder 24 jours ouvrables. Lors du stage chez le praticien, les étudiants doivent demander l'imprimé des congés aux affaires médicales du CHU.

Le congé maternité est le même que les affiliés au régime général : 16 semaines réparties en 6 semaines prénatales et 10 semaines postnatales (possibilité de repousser de 3 semaines les congés non pris en prénatal en postnatal), 26 semaines en cas de 3^e enfant.

Le congé paternité a une durée de 28 jours calendaires et consécutifs (32 jours en cas de naissances multiples). Il doit débuter dans les 6 mois qui suivent la naissance de l'enfant.

ARRÊT MALADIE

Arrêt maladie (DGOS juin 2015) : L'étudiant dont l'état de santé a justifié l'établissement d'un arrêt de travail par un médecin, doit envoyer l'avis de l'arrêt de travail dans les 48h à sa CPAM et à l'employeur, comme tout assuré social. Durant les 3 premiers mois de congé maladie, l'étudiant perçoit la totalité de sa rémunération et la moitié de celle-ci les 6 mois suivants.

DISPONIBILITÉ, INTERCHU, DROITS AU REMORDS, SURNOMBRE, HORS FILIÈRE

Les formulaires sont à retrouver sur le site de l'Université de Nantes, Portail 3^e cycle : [lien](#)

- ▲ Pour les situations particulières, des délais sont à respecter :
 - **Avant le 31 janvier** pour le choix de mai et le **31 juillet** pour le choix de novembre
 - À anticiper car un rdv avec la coordinatrice du DES est indispensable avant cette date
- ▲ Pour le droit au remord la demande doit être faite **avant la fin du 2^e mois du 4^e semestre**.
- ▲ Les demandes de FST sont à réalisées **avant fin mars** pour une prise de fonction en novembre.
- ▲ La demande de congés doit être envoyée aux affaires médicales du CHU lors des stages ambulatoires, et signée par le responsable MSU (3 semaines l'été, 2 semaines l'hiver).

	MODALITÉS	RÉGLEMENTATION
DISPONIBILITÉ	Par période de 6 mois renouvelable une fois <ul style="list-style-type: none"> - Remplir l'imprimé envoyé par mail par la Direction des Affaires médicales du CHU (début juin et début décembre). - L'adresser au CHU + courrier motivé au DMG + ARS + SIMGO – <i>décision prise par le CHU</i>. ⇒ avant 31 juillet pour le choix de novembre ⇒ avant 31 janvier pour le choix de mai - et demander un rdv au DMG avant le 15/01 et le 15/07 	Vous avez 6 mois de fonctions effectives : <ul style="list-style-type: none"> - en cas d'accident ou maladie grave du conjoint, d'un enfant - pour études ou recherches d'intérêt général (3 ans pour doctorat) <i>Repasser l'ECN ne rentre pas dans ces possibilités.</i> - pour stage de formation Vous avez 1 an de fonctions effectives : <ul style="list-style-type: none"> - convenances personnelles (après congé maternité ou autre)
SURNOMBRE NON VALIDANT	Les démarches sont les mêmes que pour la demande de disponibilité. Vous devez prendre contact avec l'établissement et le service que vous souhaitez obtenir et voir avec eux les démarches pour votre accueil. Vous devez nous adresser l'accord écrit du chef de service. Pas de surnombre disponible pour les stages chez le praticien niveau 1, niveau 2 (SASPAS), ou SAFE (stage ambulatoire femme-enfant).	En cas de grossesse, congé maternité ou congé longue durée ou longue maladie. Article R632-32 et 33
SURNOMBRE VALIDANT	Les démarches sont les mêmes que pour la demande de disponibilité. Le poste que vous pourrez demander devra être disponible lors du choix au moment où votre rang de classement sera appelé.	En cas de grossesse, congé maternité ou congé longue durée ou longue maladie. Dans ce cas, l'étudiant doit effectuer 4 mois de stage effectif pour valider le stage. Article R632-32 et 33

<p>STAGE HORS FILIÈRE</p>	<p>Les démarches sont les mêmes que pour la demande de disponibilité.</p> <p>Il est indispensable de prendre contact avec le SIMGO qui négociera pour vous un poste dans la spécialité choisie.</p>	<p>Il s'agit de stage n'ayant pas l'agrément de MG, notamment dans le cadre d'un changement de spécialité pour « essayer ».</p> <p>Ce stage validera la maquette en tant que stage « libre ».</p>
<p>DROIT AU REMORDS</p>	<p>Téléphoner à Mme Maupetit – DMG 02.40.41.11.29 pour prendre rendez-vous avec le coordonnateur du DES et présenter la demande.</p> <p>Faire un courrier à l'ARS + copie DMG + copie Affaires médicales du CHU</p> <p>⇒ jusqu'à la fin du 2^e mois du 2^e semestre de la Phase d'Approfondissement 1</p>	<p>« Un interne peut demander avant la fin du 2^{ème} mois du 2^e semestre de la PA1 à changer de spécialité »</p> <p>« Cette possibilité ne peut s'exercer qu'une seule fois et dans la mesure où le rang initial de classement les a situés, dans la discipline pour laquelle ils souhaitent opter, à un rang au moins égal à celui du dernier candidat issu des mêmes épreuves classantes et dans cette discipline au niveau de la subdivision »</p>
<p>STAGE HORS SUBDIVISION / INTERCHU</p>	<p>Stage dans une autre région (hors Grand Ouest) / à l'étranger / stage Croix Rouge</p> <p>Sous réserve d'avoir validé 2 semestres dans la subdivision d'origine.</p> <p>Information donnée par la Direction des Affaires médicales du CHU (début juin et début décembre).</p> <p>Prendre contact avec les Affaires médicales du CHU pour recevoir le dossier (<i>attention beaucoup de signatures demandées</i>) + copie pour le DMG + ARS + SIMGO</p> <p>⇒ avant le 6 avril pour le choix de novembre</p> <p>⇒ avant le 6 octobre pour le choix de mai</p> <p>⇒ décision du CHU en commission</p>	<p>Vous êtes toujours étudiant à Nantes.</p> <p>Vous devez vous inscrire à Nantes.</p> <p>Attention aux dates limites du CHU, de la Faculté d'accueil et à leurs critères d'accueil.</p> <p>Le SIMGO vous représente lors de la commission.</p>
<p>STAGE HUGO</p>	<p>Procédure d'échange de stage entre étudiants du grand ouest : Rennes, Brest, Angers, Nantes et Tours, toutes spécialités confondues</p> <p>Prendre contact avec les Affaires médicales du CHU pour recevoir le dossier (<i>attention beaucoup de signatures demandées</i>) + copie pour le DMG + ARS + SIMGO</p> <p>⇒ avant le 31 juillet pour le choix de novembre</p> <p>⇒ avant le 31 janvier pour le choix de mai</p>	<p>Vous êtes toujours étudiant à Nantes.</p> <p>Vous devez vous inscrire à Nantes.</p> <p>Vous devez trouver l'étudiant avec lequel faire l'échange.</p>
<p>STAGE OUTRE MER</p>	<p>Polynésie, Nouvelle Calédonie :</p> <p>⇒ Prendre contact avec la Faculté de Bordeaux sur le site internet (lien)</p> <p>⇒ Vous téléchargez un dossier de candidature sur Bordeaux</p> <p>⇒ ET vous remplissez un dossier « hors subdivision » pour Nantes (voir rubrique précédente).</p> <p>Attention nombreuses signatures : délai à prévoir</p> <p>Antilles, Guyane, Réunion, Mayotte</p> <p>⇒ seul le dossier « Hors subdivision » est demandé : voir plus haut rubrique Hors subdivision</p>	<p>Vous êtes toujours étudiant à Nantes.</p> <p>Vous devez vous inscrire à Nantes.</p> <p>Déposer un nouveau dossier en cas de demande de renouvellement.</p> <p>Le SIMGO vous représente lors de la commission.</p>

<p>STAGE FLÉCHÉ</p>	<p>Certains stages peuvent faire l'objet d'un fléchage en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet professionnel ou pédagogique innovant, justifiant un cursus particulier car incompatible avec le déroulé normal de la maquette de D.E.S., ou entrant dans le cadre d'un dispositif réglementaire particulier. - situation familiale grave. - affection médicale justifiant d'une adaptation du poste de travail ou un suivi pédagogique spécifique. <p>Faire un courrier motivé au DMG pour accord du coordonnateur local de DES + copie à l'ARS + copie au SIMGO + Copie aux affaires médicales du CHU dans le cas d'un stage fléché CHU</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ avant mi- août pour le choix de novembre ⇒ avant fin janvier pour le choix de mai 	<p>La décision est prise par le DMG.</p> <p>Si la demande est acceptée, le stage est spécifiquement réservé à l'étudiant qui en a fait la demande.</p>
<p>ANNÉE RECHERCHE</p>	<p>Un mail vous est adressé (sur votre boîte universitaire uniquement) dès l'ouverture des candidatures. Vous devez suivre les instructions indiquées sur ce mail. Une commission se déroule en juillet au CHU.</p>	<p>Le SIMGO vous représente lors de la commission.</p>

MASTER 2 RECHERCHE

Il est possible de s'inscrire à une formation plus approfondie à la recherche : le Master 2 Recherche, sous condition d'être déjà diplômé d'un Master 1. Il s'agit d'une année-recherche, le plus souvent à temps plein, pour laquelle un financement est possible.

Si vous êtes intéressé.e, contacter le Pr Jean-Pascal Fournier jean-pascal.fournier@univ-nantes.fr

ENSEIGNEMENT EN MÉDECINE GÉNÉRALE

De nombreuses possibilités existent pour faire de l'enseignement une fois diplômé.

Chef de clinique des Universités

Le clinicat de médecine générale dure entre 2 et 4 ans. Il comporte 3 valences distinctes :

- Le soin : exercice en cabinet de médecine générale 2 à 3 jours par semaine
- L'enseignement : participation aux activités pédagogiques du DMG
- La recherche : participation aux projets de recherche en soins primaires du DMG

Il est possible ensuite de postuler à un poste de Maître de Conférence Universitaire MCU (puis PU) ou Maître de Conférence Associé MCA (puis PA).

Nous encourageons les plus motivés et intéressés d'entre vous à venir vous présenter et discuter du Clinicat. Chaque année, 1 à 2 postes sont disponibles !

Si vous êtes intéressé, contacter le Pr Cédric Rat cedric.rat@univ-nantes.fr

Chargé d'enseignement

Tout médecin qui le souhaite peut demander à devenir Chargé d'Enseignement et venir animer des GEP ou des cours comme enseignant du DMG.

Nous accueillons régulièrement de nouveaux intervenants pour la formation au sein du DES de MG.

Si vous êtes intéressé, contacter le DR Jean-Baptiste Amelineau Jean-Baptiste.Amelineau@univ-nantes.fr

Maître de Stage des Universités (MSU)

Dès l'installation, sous réserve d'avoir au moins 1 an de pratique de la médecine générale (les remplacements sont comptabilisés !), il est possible de devenir Maître de Stage Universitaire (MSU) afin d'accueillir un étudiant de deuxième ou troisième cycle (stage praticien niveau 1 ou 2 = SASPAS).

Le CGELAV propose des formations à la maîtrise de stage, prérequis obligatoire pour devenir MSU.

Toute demande, formulée avec un CV et une lettre de motivation est ensuite étudiée lors d'une commission d'agrément.

REPLACEMENTS

Avant l'obtention du DES, si une licence de remplacement est demandée au conseil de l'Ordre, celui-ci demandera alors au DMG un relevé de stages (qui sera envoyé par mail).

Devant le flou réglementaire, le directeur et la coordinatrice du DES déclinent toute responsabilité auprès du Conseil de l'Ordre si l'étudiant effectue des remplacements avant d'avoir effectué 2 stages ambulatoires chez le praticien (stage de niveau 1 + SAPSAS).

Si vous n'avez pas achevé votre DES, vous ne pourrez remplacer que sur des jours de congés, officiellement posés. Vous ne pouvez pas remplacer sur vos jours « libres » en SASPAS par exemple.

A noter : il est impératif de s'inscrire à l'URSSAF avant le 1^{er} jour de remplacement, ou dans les 8 jours MAXIMUM. Les droits sont ouverts dès le premier jour à la CPAM. Vous devez être à jour sur votre assurance civile professionnelle.

INSCRIPTION À L'ORDRE DES MÉDECINS

Une fois la thèse obtenue, l'inscription au tableau à l'Ordre des médecins est obligatoire. Elle se fait dans votre département d'exercice (ou d'habitation pour les remplaçants).

S'INSTALLER : COLLABORATION, ASSOCIATION, SALARIAT

Une fois le diplôme d'état de docteur en médecine obtenu, il est possible de s'installer en médecine générale selon deux modes : salariat ou exercice libéral.

En exercice libéral il y a plusieurs statuts (collaboration ou association).

Le portail de l'ARS : <https://www.paysdelaloire.paps.sante.fr> vous fournira des renseignements, ainsi que le conseil de l'Ordre.

Un cours du DMG est spécifiquement dédié : Entrée dans la vie professionnelle.



ENQUÊTE

Deux internes dénoncent la violence des études médicales

Humiliations, discriminations, agressions... Une thèse s'appuyant sur une enquête auprès de 2 179 internes de médecine générale révèle l'ampleur des violences subies pendant leur formation.

« Casse-toi, tu sers vraiment à rien ! Tu es trop conne, ma pauvre fille ! », « Tu vois la fenêtre ? Tu l'ouvres et tu sautes », « Toi, tu passes dans mon bureau et on trouvera un arrangement pour valider ton stage », « Bah, elle est antillaise, laisse lui le temps. » De tels messages, Amélie Jouault et Sara Eudeline en ont réceptionné des centaines de pages pour leur travail de thèse sur les violences subies par les étudiants en médecine générale. Les deux internes ont mené une enquête auprès de 2 179 internes en médecine générale dans toute la France. C'est la lecture du livre de Valérie Auslender, *Omerta à l'hôpital*, qui a incité Amélie Jouault à se lancer sur ce sujet : « Quand j'ai lu les témoignages, je me suis beaucoup retrouvée. Mais avouer, je ne me rendais pas bien compte que ce qu'on vivait était des violences », explique-t-elle.

Après un travail de trois ans sur la question, le résultat est sans appel, les chiffres obtenus montrent que les violences sont omniprésentes et systématiques au cours des études de médecine. 99,3 % des étudiants qui ont répondu à l'enquête en ont subi au cours de leur cursus et 93,8 % déclarent avoir été victimes de plusieurs types de violence. 93,6 % des étudiants de l'échantillon affirment avoir subi des violences psychologiques de façon occasionnelle ou répétée au cours des études. Parmi celles-ci, les mises à l'écart sont les plus répandues (80 %). Un étudiant sur six révèle également avoir subi des humiliations (62 %) ou abus de pouvoir (58 %) et près de 40 % un harcèlement moral. Les menaces (27 %) et les insultes



Malgré l'ampleur des violences subies, les étudiants en médecine portent rarement plainte contre leur auteur.

(24 %) sont également répandues. De nombreux internes ont aussi eu à subir des discriminations de genre (50 %) ou sur leur apparence physique (24 %), des discriminations à motif racial, matrimonial, sur l'orientation sexuelle ou religieuse (moins de 10 %). « Un professeur de gastro-entérologie m'a dit que ça ne me ferait pas de mal de venir à pied à l'hôpital, en faisant référence à mon poids, après n'avoir regardé des pieds à la tête », relate ainsi une étudiante.

Aucun lieu n'est épargné

Une majorité d'IMG (53 %) ont également témoigné de violences sexistes et sexuelles. Notamment, un étudiant sur trois déclare des propos ou comportements à connotation sexuelle, et un sur cinq du harcèlement sexuel. « Mon maître de stage a essayé de m'embrasser à plusieurs reprises et avait des gestes déplacés. Je n'en ai parlé qu'en fin de stage au responsable du département de médecine générale (...) et j'ai appris que ce n'était pas la première fois ! » Des violences physiques sont aussi relatées par la moitié (49,6 %) des IMG : des jets de dossier, de matériel chirurgical, des bousculades ou même des étranglements... 20 % des sondés racontent également des bizutages, contraints ou volontaires.

Dans 9 cas sur 10, les auteurs des violences psychologiques et sexuelles sont les supérieurs hiérarchiques. Aucun terrain de stage n'est épargné, même si les violences sont plus prégnantes à l'hôpital. « Principalement dans les services où les conditions de travail sont dégradées. En ambulatoire, on constate majoritairement des violences sexuelles et psychologiques », précise le Dr Jouault.

Des pistes pour y mettre fin

L'ampleur des résultats montre que la violence est systémique dans les études de médecine. « Il y a un certain nombre de facteurs, propres à ce milieu, qui font le lit des violences. Si tu n'en as pas chéri, si tu as peur face à des violences, alors tu ne seras pas capable d'assumer ton travail plus tard, par exemple », explique Amélie Jouault. Pourtant, l'étude révèle également que ces violences ont des conséquences néfastes sur le cursus des étudiants, leurs relations sociales, leurs compétences professionnelles et leur état de santé.

En dépit des résultats édifiants de cette enquête, les plaintes sont encore très peu nombreuses. Les auteurs espèrent que leur thèse et une volonté plus affichée des autorités permettront une prise de conscience générale sur la violence des études de médecine. Dans leur travail, Amélie Jouault et Sara Eudeline évoquent d'ailleurs des pistes pour y mettre fin. Comme pour les violences faites aux femmes, les deux généralistes recommandent de les dépister systématiquement. « Les étudiants ne viennent pas en parler seuls mais quand on demande, ils racontent », souligne le Dr Jouault, qui évoque la mise en place d'une consultation de médecine du travail au sein de laquelle la question serait posée. « Il faut que les étudiants, à force d'en entendre parler, se disent que ce n'est pas normal et qu'il s'agit bien de violences. » ■

Amandine Le Blanc

**Pour vous c'est
juste une blague
juste un geste
juste de
la drague
juste une
remarque
pour la loi c'est
juste un délit.**

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

#UNunie
contre tous les harcèlements



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Le harcèlement sous toutes ses formes peut être exercé par **un ou une collègue, encadrant-e, enseignant-e, étudiant-e, prestataire, partenaire de l'établissement...**

Il se manifeste notamment par **des comportements, des paroles, des intimidations, des actes, des gestes et des écrits unilatéraux.**

Il peut être difficile d'identifier que l'on est victime de harcèlement, malgré **les conséquences visibles sur la santé, les relations sociales, la carrière professionnelle ou les études.**

Victime ou témoin d'une situation de harcèlement à l'Université de Nantes,
contactez :

ecoute-harcelement@univ-nantes.fr